

**Rapport de la Commission des finances du Conseil régional
du district de Nyon concernant le préavis du Comité de direction No 25-2017 -
DISREN**

***Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un
pôle de tourisme de nature à la Givrine***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre Commission des finances, composée de MM. Francis Costiou, Christian Graf, Frédéric Guilloud, Laurent Kilchherr, Patrice Morin et Pierre-Alain Schmidt, s'est réunie au siège du Conseil régional le 26 octobre 2017 en présence Mme Chantal Landeiro, Syndique et membre du Comité de direction du Conseil régional et des représentants du Conseil régional, dont son secrétaire M. Patrick Freudiger, qui ont exposé dans le détail le préavis considéré et répondu à toutes questions qui ont pu être posées par la Commission des finances.

Le présent préavis s'inscrit dans le soutien subsidiaire à la réalisation d'une première étape du PPA du col de la Givrine. La réalisation d'un tel PPA pour les motifs du reste fort bien expliqués dans ledit préavis relève, de l'avis de la Commission des finances, incontestablement d'un projet interrégional important, puisqu'elle incarne l'ambition d'un programme touristique qui lui-même s'inscrit dans un contexte plus large tel que l'aménagement de la Dôle. Le projet en question a pour objectif d'assurer au col de la Givrine les installations nécessaires à sa vocation touristique, partie prenante incontestablement de notre région. Le parking en question a aussi pour vocation de participer au développement touristique hiver-été permettant d'assurer des liaisons entre les sites des Dappes et de la Givrine. La construction de ce parking participera à l'objectif de sécuriser et canaliser la route cantonale tout en la fluidifiant, d'éviter le parking sauvage et de pouvoir accueillir des automobilistes qui désirent soit faire du co-voiturage, soit accéder à l'offre de transports publics dont le col bénéficie (arrêt du train NStCM qui relie le col jurassien au lac Léman).

Si notre commission n'a aucun doute quant au bien-fondé et l'intérêt régional à la construction d'un tel parking, ni sur son mode de financement grâce à l'aide de tiers, elle ne peut que constater notamment à la vue de la répartition des participations schématiquement représentées à la page 8 du préavis ayant trait à la répartition des cercles, la pertinence des questions qui ont été soulevées par l'interpellation Wahlen. Cela étant, et même si l'on constate un peu avec désarroi que les investissements proposés profiteront à bon nombre de communes « resquilleuses », il n'en demeure pas moins qu'un tel projet se justifie dans le cadre d'une politique régionale réfléchie et solidaire. A première vue il apparaît également difficile à comprendre quelles sont les raisons qui ont conduit à une répartition de 39 % pour le cercle solidaire A et 35.6 % pour le cercle solidaire B. La différence apparaît peu compréhensible et à première vue extrêmement faible. Elle trouve toutefois son explication notamment dans le fait qu'elle a été réfléchie non pas en termes de pourcentage, mais en termes de franc par habitant pour chaque commune concernée, tel que cela ressort du point 4 de la page 9 du préavis n° 25/2017, où on apprend que, en moyenne, le cercle solidaire A fera payer à ses

habitants CHF 4,66 par habitant, alors que le cercle solidaire B fera payer la moitié, soit CH 2.31 par habitant.

La Commission des finances a également compris que la part dévolue au cercle porteur a été déterminée en fonction de la capacité financière des communes concernées, la politique étant l'art du possible...

Pour ces motifs, la Commission des finances, unanime (?) propose d'accepter le préavis du Codir N° 25-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape du PPA de la Givrine, d'accorder le crédit de CHF 260'772.- et d'imputer le montant total en question sur le compte DISREN 140.3185 et enfin d'accepter ainsi la participation solidaire à hauteur de 74.6 % de la part régionale.

Ainsi fait à Mies, le 8 novembre 2017

La Commission des finances :

Francis Costiou
Christian Graf
Frédéric Guilloud
Laurent Kilchherr
Patrice Morin

Pierre-Alain Schmidt, rapporteur

